

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 mars 2021



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2021

M. Deseille, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse et des sports, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de l'écologie urbaine, de l'aménagement, de l'espace public et de la tranquillité publique, des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2021.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la COVID19 a eu et a pour conséquence le report ou l'annulation de nombreuses manifestations locales prévues au cours des années 2020 et 2021 dont une grande partie était portée par des associations financées par le biais de subventions municipales dédiées attribuées lors de précédentes assemblées délibérantes.

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle en date du 6 mai 2020 qui prévoit des mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques attribuées aux associations pendant la crise sanitaire, les ajustements listés ci-après sont proposés en accord avec les associations concernées :

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Subvention initialement attribuée :

- 800 € à l'association "Vill'Art" pour l'organisation du festival "Street Art On The Roc", du 16 au 23 août 2020.

Proposition de modification de l'objet de la subvention initialement attribuée :

- Association "Vill'Art" : "Pour l'organisation des Estivales de la Karrière (spectacles-concerts tous les week-ends de juillet à septembre 2020)".

Conseil Municipal du 14 décembre 2020

Subvention initialement attribuée :

- 1 000 € à l'association "Pétanque du Drapeau" pour l'organisation du vingtième régional de pétanque d'hiver de Dijon, du 5 au 7 février 2021.

- 500 € à l'association des coureurs sur route de Dijon pour l'organisation des foulées du lac Kir, le 17 avril 2021.

Proposition de modification de l'objet de la subvention initialement attribuée :

- Association "Pétanque du Drapeau" : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 y compris l'organisation de manifestations récurrentes".

- Association des coureurs sur route de Dijon " Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 y compris l'organisation de manifestations récurrentes".

De plus, lors de l'assemblée délibérante du 14 décembre 2020, vous avez approuvé le projet de la Charte de la Laïcité à intervenir entre la Ville et les associations subventionnées.

La mise en paiement des subventions municipales sera conditionnée à la fois à la signature de la Charte de la Laïcité comme indiqué dans la délibération du 14 décembre 2020 et au respect des modalités de versement prévues pour chaque association dans les tableaux annexés au présent rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - modifier l'objet de la subvention accordée à l'association "Vill'Art" lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 comme suit "Pour l'organisation des Estivales de la Karrière (spectacles-concerts tous les week-ends de juillet à septembre 2020)".

5 - modifier l'objet des subventions aux associations ci-dessous accordées lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 :

- Association "Pétanque du Drapeau" : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 y compris l'organisation de manifestations récurrentes"

- Association des coureurs sur route de Dijon : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 y compris l'organisation de manifestations récurrentes" ;

5 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Abstentions : 10**